



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-trois et le sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercice : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel

Absents excusés :

Absents non excusés : Mesdames Messieurs les conseiller(e)s JACOB Patrick, PAPIER Patrick, SAMPEDRO Nathalie.

*Nb de membres : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2023-08D Bis : Approbation du compte administratif 2022 de la caisse des écoles et affectation de résultats**

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération 2020-05 du Conseil Municipal du 6 mars 2020 qui actait la dissolution du budget de la caisse des écoles, dont la clôture est prévue en 2023, car celle-ci ne peut intervenir qu'à l'issue de 3 années d'inactivité sur ce compte.

Ainsi les chiffres de l'an passé restent les mêmes cette année et resteront encore les mêmes l'année prochaine.

C d Ecoles	Invest.	Fonctionnement	Résultats
Dépenses		0,00	
Recettes		0,00	
Report des ex antérieur		-3 565,48	
Résultats de clôture		-3 565,48	-3 565,48
Report fonctionnement			-3 565,48

Le BP 2022 n'ayant pas été élaboré, ni voté, Monsieur le Maire propose de reporter le déficit d'exploitation et propose donc de laisser au fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » 3 565.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle

APPROUVE le report noté ci-dessus

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 11/04/2023*

*Et publication ou notification du 11/04/2023*



LE MAIRE  
Roger MARIA